

**SYNDICAT MIXTE  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

**COMITE SYNDICAL**

♦♦♦  
**SÉANCE**  
**DU 14 DECEMBRE 2021**  
♦♦♦

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Mardi 14 décembre, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement le 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire de l'Hôtel d'agglomération d'EPN, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H00 sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

**Etaient présents :**

M. LEFRAND Guy  
M. BOREGGIO Sylvain  
Mme AUGER Stéphanie  
M. DOSSANG Guy  
Mme COULONG Rosine  
M. BERNARD Franck  
M. ROYOUX Claude  
M. MABIRE Arnaud  
M. PRIEZ Rémi  
M. ALORY Christophe  
M. SĄPÓWICZ Marcel  
M. GUITTON Jean-Daniel

**Absents excusés :**

M. GROIZELEAU Bruno  
M. HUBERT Xavier  
M. DOUARD Daniel  
M. ETTAZAOUI Driss  
M. DERRAR Mohamed  
M. PASCO Jérôme  
M. RIOULT Olivier  
Mme JEANNE Danielle

●●●

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

REPUBLIC OF THE COTE D'IVOIRE  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION GENERALE  
DE LA SECURITE  
NATIONALE  
ET DE LA  
SECURITE  
PUBLIQUE

Le Ministre de l'Intérieur a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'Etat-Major de la Sécurité Nationale et de la Sécurité Publique pour l'année 2021.

En foi de quoi, le Ministre de l'Intérieur a signé et apposé son sceau le rapport susmentionné.

Le Ministre de l'Intérieur  
M. ALBERT KOUASSI  
Président de la République  
M. A. H. KONATE  
Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Premier Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Deuxième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Troisième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Quatrième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Cinquième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Sixième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Septième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Huitième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Neuvième Vice-président de la République  
M. A. H. KONATE  
Dixième Vice-président de la République

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

**SYNDICAT MIXTE  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

## FINANCES

### Débat d'orientations budgétaires 2022

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue d'un débat contradictoire sur les orientations du budget de l'exercice.

Ce débat permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations pour l'année à venir. Ce débat se fait à partir de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-36 ;

Le rapporteur présente au comité syndical les grandes orientations du budget primitif 2022 sur la base du rapport annexé à la présente

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 annexé

**ADOPTÉ**

Le Président du Syndicat Mixte EPN/CCPC

Guy LEFRAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

**SYNDICAT MIXTE  
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Le budget 2022 sera prochainement soumis au vote du Comité Syndical. Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015, il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte des orientations générales du budget 2022.

**1. Contexte**

Le syndicat mixte EPN-CCPC a, en partie, été créé afin d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble de son territoire. L'élaboration du SCoT a d'ailleurs été prescrite par délibération du 29 juin 2017.

Les inscriptions budgétaires 2022 sont exclusivement afférentes au SCoT.

**2. Situation et orientations budgétaires du Syndicat**

**2.1. Section de fonctionnement**

En 2022, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 52 k€.

***En recettes :***

Au budget 2021, les recettes de fonctionnement se ventilaient comme suit :

- l'excédent reporté de 2020 à hauteur de 65 342,34 €, couvrant plus que les dépenses prévisionnelles en fonctionnement de 2021 (charges à caractère général).
- recettes d'ordre à hauteur de 2 000 € correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement perçues antérieurement à 2021

Le budget 2022 sera proposé avec une reprise des résultats 2021.

Ainsi, au budget 2022, les recettes de fonctionnement seront composées de :

- l'excédent reporté de 2021 à hauteur de 51 k€, couvrant plus que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de 2022 (charges à caractère général et dotations aux amortissements).
- recettes d'ordre à hauteur de 1 400 € correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement perçues antérieurement à 2021.

***En dépenses :***

Les dépenses de fonctionnement sont inhérentes aux charges de gestion.

Chapitre 011 : frais de suivi du SCOT, frais divers.

Chapitre 012 : le SCOT étant désormais créé, la mise à disposition d'un agent EPN à 80% n'a pas été reconduite. C'est la raison pour laquelle aucune dépense de masse salariale (comme l'an passé) n'est prévue en 2022.

Dépenses d'ordre : dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

## FONCTIONNEMENT en k€

en k€	BP 2021	BP 2022	Évolution	%
<b>Dépenses</b>	<b>67</b>	<b>52</b>	- 15	<b>-23%</b>
<i>dont charges à caractère général</i>	4	1	- 3	-70%
<i>dont charges de personnel</i>	-	-	-	
<i>Dotation aux amortissements</i>	16	16		
<i>Virement de la section de fonctionnement à ma section d'investissement</i>	47	35		
<b>Recettes</b>	<b>67</b>	<b>52</b>	- 15	<b>-23%</b>
<i>dont participations</i>	-	-	-	
<i>dont reprise subvention transf</i>	2	1		
<i>dont résultat reporté n-1</i>	65	51	- 15	-22%

### 2.2. Section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre : les recettes sont de l'ordre de 85 k€ pour financer 1,4 k€ de dépenses.

#### **En recettes :**

Pour 2022, les recettes d'investissement se composeront :

- de l'excédent d'investissement reporté pour 34 k€
- des amortissements pour 16 k€
- d'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 35 k€.

#### **En dépenses :**

En 2022, la seule dépense d'investissement correspond à l'amortissement de la subvention d'investissement à hauteur de 1,4 k€.

## INVESTISSEMENT en k€

en k€	BP 2021	BP2022	Évolution	%
<b>Dépenses</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	- 1	<b>-30%</b>
<i>dont équipement (opérations)</i>	-	-	-	
<i>dont reprise subvention transf</i>	2	1		
<i>Montant des restes à réaliser</i>	-	-	-	
<b>Recettes</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	2	<b>3%</b>
<i>dont subvention</i>	-	-	-	
<i>Dotation aux amortissements</i>	16	16	- 0	
<i>Virement de la section de fonctionnement à ma section d'investissement</i>	47	35	- 12	-26%
<i>Montant des restes à réaliser</i>	-	-	-	
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	-	-	-	
<i>dont résultat reporté n-1</i>	20	34	15	73%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

### 2.3. Endettement

Compte tenu des éléments développés et de la situation financière du syndicat, le taux d'endettement est nul, et le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20211214-asb-2114120222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021